



Menace de blocage de compte(je suis au rsa)

Par **Melissam65**, le 18/12/2013 à 12:10

Bonjour,j'ai reçu ce matin un appel d'un cabinet d'huissiers,la personne que j'ai eu au téléphone m'explique qu'il s'agit du remboursement d'un prêt "locapass",qui date de l'été 2007,et pour lequel un échéancier avait été mis en place.Elle m'apprends aujourd'hui qu'il n'a pas été soldé(environ 500€),après lui avoir expliqué que j'étais actuellement au rsa,elle me dit que"ça ne lui fait ni chaud ni froid",puis m'annonce qu'elle va bloquer mon compte(aujourd'hui à découvert).en a t-elle le droit?merci d'avance.

Par **domat**, le 18/12/2013 à 12:15

bjr,

je pense que c'est du bluff.

seul un huissier possédant un titre exécutoire (jugement) peut pratiquer des saisies.

donc si votre créancier n'a pas fait de procédure judiciaire contre vous, le cabinet d'huissier qui agit comme une société de recouvrement n'a aucun pouvoir contre vous saud celui de vous harceler.

cdt

Par **Melissam65**, le 18/12/2013 à 12:50

Merci beaucoup pour votre réponse,il s'agit en effet d'une société de recouvrement,et la dame que j'ai eu au téléphone à été très désagréable,je pense qu'on peut quand même mettre les formes pour s'adresser aux gens,son"ça ne me fait ni chaud ni froid",c'était plus que limite.Merci encore,et bonne journée!

Par **domat**, le 18/12/2013 à 13:15

ces personnes, qui vous relancent, touchent des primes pour chaque euro récupéré donc, mettre les formes n'est pas leur préoccupation première.

c'est pour cette raison qu'il ne sert à rien de discuter, la seule question à leur poser, c'est "avez-vous un titre exécutoire ?"

Par **Melissam65**, le **18/12/2013** à **16:33**

Ok, bien je n'hésiterai pas à la poser si ce genre de problème m'arrivait de nouveau.